

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Innocent FUTU

Merci ... tout simplement

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2007, tome 102c, p. 14-15

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

# Merci... tout simplement

**Le prêtre congolais Innocent Futi a vécu deux ans à l'Abbaye, le temps de préparer sa thèse de doctorat en droit canonique. Nous lui avons demandé de nous parler ici de cette expérience.**

## *MERCI... tout simplement !*

Ce mot de tous les jours et sur toutes (ou presque) les lèvres, si simple et a priori banal, j'aimerais aussi m'en servir pour signifier une fois de plus, du fond de mon cœur, ma gratitude et ma reconnaissance à toutes les personnes de bonne volonté, hommes et femmes, qui, de près ou de loin, ont contribué à rendre heureux mon séjour en terre européenne et valaisanne, en général, et celle mauricienne, en particulier. Au devant de ces personnes se placent bien entendu Mgr Joseph Roduit et

tous les Chanoines Réguliers de l'Abbaye territoriale de Saint-Maurice d'Agave. En tout état de cause, ils ont été les « vrais » promoteurs de ma thèse de doctorat : ils m'ont généreusement offert l'hospitalité, ils m'ont fraternellement intégré dans la vie quotidienne de la Communauté. Vingt-sept mois durant... Je ne suis certes pas arrivé à me transformer en « chanoine ». Je peux néanmoins rassurer que les valeurs humaines, spirituelles et morales de cette Maison ne m'ont pas laissé insensible et indifférent.

## *Mais qui est l'abbé Innocent Muanda Muana Futi ?*

Prêtre du diocèse de Boma, au sud-ouest du Congo-Kinshasa. A la suite de mon ordination presbytérale, le 16 août 1992, j'ai exercé le ministère pastoral à l'intérieur même du diocèse, de 1992 à 2000, successivement comme vicaire de paroisse, secrétaire à l'Evê-



ché, professeur au Petit Séminaire, attaché et chargé des publications au Centre Pastoral Diocésain, et comme directeur au G.S.C.O.M., un collège implanté dans la ville côtière de Muanda. Par la suite, pour raison d'études, j'ai été envoyé en Suisse. J'ai alors fait ma licence en théologie (droit canon), de 2001 à 2003, à la Faculté de Théologie de Lugano, avant de soutenir ma thèse, le 20 juin 2007, à l'Université de Fribourg, obtenant ainsi le grade de docteur en théologie, dans le même domaine du droit canon.





### **Ma thèse de doctorat**

est ainsi intitulée : « *Le collègue des consultants (can. 502 du CIC 1983). Profil juridique et mise en place dans les Eglises locales de Milan et Boma* ». Il s'agit d'une institution juridique qui a été créée par le code de droit canonique (1983), en réponse à l'appel pressent du Concile Vatican II. Cette assemblée œcuménique, qui a remis à sa place et redonné toute sa valeur à la dimension de l'Eglise comme «mystère de communion», a en effet plaidé pour une redynamisation et un renouvellement des structures de synodalité et de coresponsabilité ecclésiale. C'est dans cette lancée que le collègue des consultants a été créé. Cet organisme diocésain de consultation émane uniquement du conseil presbytéral. Sa fonction principale et fondamentale est d'assurer la continuité du gouver-

nement dans l'Eglise locale, *sede vacante*, spécialement par l'élection de l'Administrateur diocésain. Des charges supplémentaires – et non des moindres – du gouvernement local peuvent aussi lui être attribuées par l'Evêque diocésain, *sede plena*, ou par l'Administrateur diocésain, *sede vacante*. C'est ce que la seconde partie de l'étude s'est appliquée à démontrer. Enfin, la thèse a rappelé que le collègue des consultants est, comme il convient à tous les organismes de collaboration dans l'Eglise, un lieu de concertation, d'échange et de dialogue, pour la promotion du bien commun des fidèles.

### **Apôtres de l'espérance chrétienne aujourd'hui !**

Tel est le message que je me suis proposé faire à l'intention de tous mes bienfaiteurs. N'est-ce pas qu'il nous faut en effet devenir sans cesse cela ? Face aux événements tragiques

que connaît notre temps et qui semblent annoncer le «Jour du Seigneur» (Lc 21, 5-19 : 33<sup>e</sup> dim. ord. /C), il importe que les amis du Seigneur ne se laissent pas égarer, en papillonnant ici et là, à la recherche du «vrai prophète», de la «vraie religion», de la «vraie église». Il nous faut plutôt rester sur nos gardes, demeurer vigilants et attachés à notre foi chrétienne reçue des Apôtres. Ni donc la peur, ni la paresse sous toutes ses formes (2 Th 3, 7-12 : l'éloge du travail fait par Paul) ne devraient avoir raison de nos engagements baptismaux. Car c'est par notre fidélité et notre persévérance que nous obtiendrons la **Vie**. Et c'est de cette espérance dans le salut offert par Dieu que nous sommes invités à être prophètes et apôtres, afin que dans nos milieux et nos communautés règnent la vie, la joie et la paix du Seigneur...

*Dr Abbé Innocent Futi*

